

COMPTE-RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Stéphanie MARQUES est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales oblige le Conseil Municipal à adopter son règlement intérieur dans un délai de six mois suivant le renouvellement de l'assemblée départementale.

Adopté à la majorité (6 refus de vote : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – M. AUGUGLIARO – M. de REDON).

RESTAURATION DU CHŒUR DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE : TRANCHE CONDITIONNELLE 1 (2^{ème} tranche)

La D.R.A.C. et la Conservation Régionale des Monuments Historiques nous demandent de délibérer sur la tranche conditionnelle 1, soit la 2^{ème} des quatre tranches de travaux, qui devrait être réalisée en 2015 pour un montant total HT de 419 738,80 euros.

Adopté à l'unanimité.

ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE D'UNE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE DU MAIL DE L'HOTEL DIEU : DEMANDE DE SUBVENTION

Pour compléter notre campagne d'isolation thermique et phonique des établissements, il est proposé d'effectuer l'année prochaine l'isolation d'une classe à l'école maternelle du mail de l'Hôtel Dieu pour un montant estimé à 6 585 euros H.T. Il est demandé une subvention aussi élevée que possible à l'Agence Régionale de la Santé.

Adopté à l'unanimité.

O.P.A.H. COMMUNAUTAIRE – POURSUITE DU FONDS COMPLEMENTAIRE

Il est proposé la prolongation d'un an du fonds complémentaire de l'O.P.A.H. communautaire.

Adopté à l'unanimité.

ZAC DE LA GRANGE II : VALIDATION DU CRACL – BILAN 2013 ET PREVISIONNEL 2014

3 Vals Aménagement a fait parvenir le compte rendu annuel 2013 de l'extension de la ZAC de la Grande II, accompagné du bilan prévisionnel 2014 qui, du fait de son approbation, deviendrait contractuel.

Adopté à la majorité (9 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS – Mme VACHER).

CONVENTION POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 765 ET N° 922

Suite à l'aménagement de l'avenue de Blois, il a été décidé de prolonger les voies piétonnes et cyclables jusqu'à la ZAC de la Grange 2, en traversant le carrefour giratoire situé sur les RD 765 et 922. Une convention sera passée avec le Conseil Général pour définir les modalités techniques et financières.

Adopté à la majorité (9 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS – Mme VACHER).

OPERATIONS IMMOBILIERES

P.R.U. DU QUARTIER SAINT-MARC – ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LA ZONE DES BADAIRE

Il est proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée section BL n° 4 de 1 530 m² pour 8 262 euros à M. COUET Francis.

Adopté à la majorité (7 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON et 2 abstentions : M. GABILLAS – Mme VACHER)

ACQUISITION DE TERRAINS RE DU CLOS DE LA PENIERE

Il est proposé l'acquisition des parcelles cadastrées section CN n° 273 de 13 m², 275 de 83 m², 277 de 48 m², 281 de 41 m², 284 de 2 m², 285 de 12 m², 287 de 14 m², 315 de 68 m², 316 de 10 m², 320 de 1 m², 321 de 11 m², 322 de 60 m², 329 de 13 m², 327 de 78 m² et 328 de 13 m², soit un total de 467 m² au prix de 4 € le m², à Monsieur LE CORF Fabien, et de la parcelle cadastrée section CN n° 289 de 91 m au prix de 4 € le m², à Madame RIBEIRO Elsa et à Monsieur MARTIN Stéphane.

Adopté à la majorité (7 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON et 2 abstentions : M. GABILLAS – Mme VACHER)

ACQUISITION DE TERRAINS RUE DES GRENOILLERES ET CR 97 DIT "TRAITE DES BEAUX MOINES"

Il est proposé l'acquisition, au prix de 4 € le m², des parcelles cadastrées section :

- AO n° 813 de 38 m² et n° 815 de 21 m², à Madame LEMAIRE Germaine,

- AO n° 817 de 19 m², à Monsieur et Madame LEMAIRE Germaine,
- AO n° 821 de 28 m², à Monsieur HABERT Jean,
- AO n° 823 de 35 m², aux Consorts BRUNEAU,
- AO n° 825 de 24 m², à Monsieur et Madame ROLIER,
- AO n° 827 de 14 m², à Monsieur BOUCHE Jean-Claude,
- AO n° 829 de 35 m², aux Consorts GREPILLOUX,
- AL n° 356 de 27 m² et n° 385 de 32 m², à Madame CHANCELIER Simone,
- AL n° 359 de 29 m² et n° 360 de 12 m², à Monsieur et Madame BONNIN Alain,
- AL n° 363 de 62 m², à Monsieur GODINNEAU Frédéric, avec fermeture de son bien pendant les travaux et reprise de sa clôture à l'identique,
- AL n° 364 de 52 m² à Madame DUEZ Jacqueline,
- AL n° 366 de 17 m² et n° 368 de 54 m² à Madame LAUTOUR Marie-Thérèse,
- AL n° 371 de 2 m², n° 372 de 2 m² et AO n° 819 de 24 m², à Monsieur BLANCHET Thierry,
- AL n° 373 de 14 m², à Monsieur HARAULT Lucien,
- AL n° 377 de 22 m², aux Consorts PETAT,
- AL n° 380 de 27 m² et n° 395 de 9 m², à Monsieur BLANCHET Paul,
- AL n° 383 de 26 m², à la S.C.I. du Parterre,
- AL n° 392 de 20 m², à Monsieur et Madame GREGOIRE Jean-Marie,
- AL n° 394 de 27 m², à Monsieur BLANCHET Philippe,
- AL n° 398 de 20 m² et n° 399 de 85 m² à Madame LAMBERT Nathalie.

Adopté à la majorité (7 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON et 2 abstentions : M. GABILLAS – Mme VACHER)

VENTE D'UNE PARCELLE ROUTE DE LANGON

Il est proposé la vente de la parcelle cadastrée section BO n° 828 de 80 m², pour 1 000 euros, à Madame COUILLARD Jeanne.

Adopté à la majorité (7 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON et 2 abstentions : M. GABILLAS – Mme VACHER)

DENOMINATIONS ET INTEGRATION

DENOMINATION DE LA PASSERELLE RELIANT LA RUE DES JOUANNETTES A LA CITE LECLERC

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la libération de notre Ville, il est proposé de dénommée la passerelle reliant la rue des Jouannettes (anciennement le lavoir) à la Cité Leclerc : "**passerelle Alphonse Robin**" en hommage à l'agent de Police fusillé par les allemands le 22 août 1944 pour avoir éteint l'incendie qu'ils venaient d'allumer derrière l'église Saint-Etienne.

Adopté à la majorité (2 contre : M. GABILLAS – Mme VACHER).

INTEGRATION DE LA PARCELLE BD 502 ET DENOMINATION

En raison de fréquents problèmes de distribution de courrier, il est proposé d'intégrer dans le domaine public la parcelle BD 502, au n° 10 de la rue Ovide Scribe, et de la nommer "**allée Olympe de Gouges**".

Adopté à la majorité (2 contre : M. GABILLAS – Mme VACHER).

TERRES DE LOIRE HABITAT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES COMPOSANTS A ROMORANTIN-LANTHENAY : GARANTIE D'EMPRUNT

Le rapport a été joint à la convocation ainsi que le courrier de Terres de Loire Habitat et le descriptif des travaux.

L'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher – Terres de Loire Habitat est amené à souscrire un emprunt afin de procéder à des travaux de remplacement des composants (changement des menuiseries PVC par des menuiseries PVC double vitrages avec persiennes et volets roulants, remplacement des modes de chauffage par des radiateurs caloporteur et radians, mise en place de systèmes d'extraction afin d'améliorer la ventilation naturelle) dans 105 logements de Romorantin-Lanthenay. Le financement de cette opération requiert la conclusion, par la société Terres de Loire Habitat, d'un prêt d'un montant global de 432 550 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est proposé d'accorder la garantie communale à concurrence de 50% sur ce prêt, soit un montant total de 216 275 euros.

Adopté à la majorité (2 abstentions : M. GABILLAS - Mme VACHER).

COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS IMPRIMES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC ECO-FOLIO

Afin de continuer à percevoir, pour les années 2014 et 2015, le soutien pour la collecte et l'élimination des déchets imprimés, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer une nouvelle convention avec l'organisme Eco-Folio.

Adopté à la majorité (9 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS – Mme VACHER).

CONVENTION CADRE AVEC GRDF DE MISE A DISPOSITION DE BATIMENTS COMMUNAUX POUR L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS DE TELE RELEVÉ DES COMPTEURS GAZ

GrDF a obtenu l'aval des administrations pour déployer le compteur communicant gaz pour les particuliers dénommé GAZPAR. Cet outil permettra pour les clients un accès quotidien aux consommations de gaz et pour les fournisseurs une facturation systématique sur la base des consommations réelles. Ce nouveau service nécessite : l'adaptation des compteurs clients, l'installation de concentrateurs sur des points hauts permettant la communication entre les compteurs et le système d'information GRDF. Il est proposé de passer une convention cadre avec GrDF afin de formaliser une liste de bâtiments communaux pouvant héberger un concentrateur. GrDF procèdera à des études précises afin de retenir les sites adaptés. Par la suite GrDF prendra en charge l'intégralité des travaux d'aménagement à prévoir dans les bâtiments retenus et dédommagera la commune en versant une redevance annuelle de 50 € par site équipé.

Adopté à la majorité (2 abstentions : M. GABILLAS - Mme VACHER).

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE ET LA C.C.R.M.

En 2009, une convention a été conclue avec la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois pour l'entretien par la Ville des espaces verts du Village d'entreprises et de la Z.A.C. des Grandes Bruyères. Cet accord a été renouvelé pour 3 ans à compter de 2012 et il est maintenant proposé de le reconduire jusqu'au 31 décembre 2017 pour une somme forfaitaire annuelle de 22 800 €.

Adopté à la majorité (2 abstentions : M. GABILLAS- Mme VACHER).

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES POUR 2015

Conformément au paragraphe 3 de l'article 1521 du code général des impôts, le Conseil Municipal peut déterminer annuellement le cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il est proposé une suite favorable à leur demande, pour les locaux où aucune intervention des services municipaux n'est effectuée. D'autre part, certains établissements sont assujettis à la redevance spéciale, il y a donc lieu de les exonérer aussi de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Adopté à la majorité (7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON).

PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA FREQUENTATION D'UN ELEVE EN C.L.I.S.

La commune de Vineuil nous demande une participation de 478,74 euros pour la fréquentation en C.L.I.S. (Classe pour l'Inclusion Scolaire) du 1^{er} degré à l'école des Girards de Vineuil d'un élève habitant notre commune pour l'année scolaire 2013-2014 et pour lequel toute justification nous a été fournie.

Adopté à l'unanimité.

RATTACHEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES DE MUR DE SOLOGNE AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.) DE NOTRE VILLE : CONVENTION

Suite à l'adhésion de la commune de Mur de Sologne à la C.C.R.M., les assistantes maternelles agréées de cette commune bénéficieront des animations et diverses actions mises en place par le R.A.M. de notre ville. Une convention définit les conditions de ce rattachement.

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 650 euros aux Restaurants du Cœur de Loir-et-Cher, 650 euros au Secours Populaire et 18 700 euros au Centre de Loisirs.

Adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR 2014

Il est proposé d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal, la décision modificative n° 1 du budget assainissement, la décision modificative n° 1 du budget Lotissement Romo 1.

Adopté à la majorité (9 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS – Mme VACHER).

PERSONNEL COMMUNAL

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

Il est proposé :

1. le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. L'agent assurera les fonctions de conseiller culturel à temps incomplet (21/35^{ème}) du 13 octobre 2014 au 28 février 2015. Il sera chargé de la première étape de la préparation de l'animation des journées Marignan 1515 prévue en 2015.
2. le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3-1^{er} de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale. Cet agent assurera des fonctions d'intervenante en BCD dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et devra justifier d'une expérience dans l'animation scolaire. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 13 octobre 2014, sur la base d'un temps de travail de 30/35^{ème}.
3. la création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique, discipline chef de chœur, à 4/20^{ème}, à compter du 1^{er} novembre 2014.
 - a. le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien au service scolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 18/35^{ème}, pour la période du 13 octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Adopté à la majorité (9 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS – Mme VACHER).

REPLACEMENT D'UN MEDECIN POUR LES STRUCTURES "PETITE ENFANCE"

Suite au non-renouvellement du contrat du médecin pédiatre du service de la Petite Enfance, qui exerce désormais au Centre Hospitalier de Blois, il est proposé de recruter un nouveau médecin. Le Docteur Laurence DAOUDI, médecin pédiatre attaché au Centre Hospitalier de ROMORANTIN-LANTHENAY a présenté sa candidature. Il est proposé la nomination de ce praticien qui interviendra à hauteur de : 12 vacations d'une heure par mois.

Adopté à la majorité (9 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS – Mme VACHER).

MANDAT SPECIAL AUX ELUS

Par délibération du 19 juin 2014, le Conseil Municipal a autorisé le remboursement des frais résultant d'un mandat spécial aux élus amenés à se déplacer pour des manifestations liées aux différents jumelages. Dans le cadre du jumelage sur le thème des montgolfières, il est proposé l'engagement de dépenses pour des déplacements à SAINT-NICKLAAS en Belgique qui a lieu en septembre et à Château d'Oex en Suisse qui aura lieu en janvier 2015.

TABLEAU DES EFFECTIFS

1) la mise en place de la réforme des rythmes scolaires nous oblige à augmenter le temps de travail de nombreux agents. Il est proposé la transformation des postes suivants, à compter du 1^{er} novembre 2014 :

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 18 à 20/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 18 à 24/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 24 à 26/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 29 à 30/35^{ème}
- 10 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe de 30 à 35/35^{ème}
- 4 postes d'ATSEM 1^{ère} classe de 30 à 35/35^{ème}
- 4 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe de 30 à 35/35^{ème}
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe de 30 à 35/35^{ème}

2) **Création** :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 5/20^{ème} au 6 octobre 2014 ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2014 ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps incomplet 20/35^{ème} sur la base du décret n° 96-1087 du 10/12/1996 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la Fonction Publique, à compter du 1^{er} novembre 2014 ;
- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 26/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2014.

3) Les procédures d'avancement de grade et de promotion interne ainsi que les différents mouvements de personnel (départ à la retraite, démission...) entraînent une modification du tableau des effectifs avec la suppression des postes suivants :

Filière administrative :

- Agents non intégrés : 1 chargé de mission
1 DRH
- 3 adjoints administratifs principal 1^{ère} classe à TC
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 29/35^{ème}
- 2 adjoints administratifs 2^{ème} classe à TC

Filière technique :

- 1 CDD à 29/35^{ème}
- 1 CDI à 28/35^{ème}
- 1 ingénieur à TC
- 2 techniciens principaux 1^{ère} classe
- 2 adjoints techniques 2^{ème} classe à 29/35^{ème}
- 1 adjoint technique 2^{ème} à 18/35^{ème}

Filière culturelle :

- 1 professeur d'enseignement artistique à 6/16^{ème}
- 1 assistant d'enseignement artistique à 4/20^{ème}
- 1 bibliothécaire
- 1 adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à Tc

Filière animation :

- 1 animateur principal 2^{ème} classe à TC

Filière sportive :

- 2 éducateurs des APS principal 1^{ère} classe

Filière sanitaire et sociale :

- 2 éducateurs de jeune enfant à TC
- 1 auxiliaire de 1^{ère} classe à TC
- 2 ATSEM 1^{ère} classe à 30/35^{ème}.

Adopté à la majorité (9 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GABILLAS – Mme VACHER).

COMMUNICATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS DES E.P.C.I. AUXQUELS ELLE ADHERE

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque E.P.C.I. auquel adhère la commune, doit adresser un rapport retraçant son activité.

TERRITOIRES DEVELOPPEMENT

Le rapport d'activités 2013 est présenté.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.

PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Le rapport d'activités 2013 est présenté.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.

COMMUNICATION DES COMPTES-RENDUS ET RAPPORTS D'ACTIVITES ANNUELS 2013

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Véolia Eau a communiqué à la ville les rapports d'activités 2013 pour les délégations des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU GAZ

Gaz de France a communiqué le compte-rendu d'activités 2013.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING

L'association délégataire de la gestion du camping Tournefeuille a communiqué le rapport d'activités 2013.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.

SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le rapport 2013 est présenté.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports et n'a fait aucune observation.